



**COMPOSITION DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX  
UFR Sciences du Sport (STAPS)  
Année universitaire 2022-2023**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, et notamment l'article D.612-1-13 ;  
VU la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
VU le Décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 12 décembre 2022 relative aux paramétrages de la plateforme Parcoursup ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission d'examen des vœux pour l'accès à la **DEUST AGAPSC parcours Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles** est ainsi constituée pour la rentrée 2023.

**Président/e : Lionel CROGNIER, Directeur**

**Membres :**

**Stéphane LELIEVRE, Directeur des études L1 Dijon**

**François WECKERLE, Directeur adjoint**

**Raphaël LECA, Directeur Centre Condorcet**

**Estelle MINGAM, Responsable filière DEUST**

**Delphin TISSIER, Responsable LPro GPSAC**

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne, le directeur de l'UFR Sciences du Sport (STAPS) et la Responsable Administrative de l'UFR Sciences du Sport (STAPS) sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'UFR Sciences du Sport (STAPS).

Fait à DIJON, le 19 janvier 2023

Le Président de l'Université de Bourgogne

  
Vincent THOMAS